L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

SAMEDI, 8 JANVIER 1887.

PETITES ANNONCES.

A LOUER.

A louer—Un bon emplacement pour grocerie bien achalandée, coin Robertson et Française. S'adresser 536 St Claude et Marigny.
1er jan—7f

A VENDRE

A VENDRE—Pour cause de départ, une petite GROCERIE avec buvette, faisant de bonnes affaires, située dans le 3me District, entre Esplanade et les Champs Elysées. S'adresser à J. B. GOUBLER, coin Domaine et Bourgogne. 6 janv—3f

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Isaac S. Hyams.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No. 8,972—Division D. Attendu que P. S. Wiltz, jr., administrateur public, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Isaac S. Hyams, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
8 jan—8,12,17

Succession du Dr J. H. Mailhe.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 19,883—Division B —Attendu que P. S. Wiltz Jr., administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Dr J. H. Mailhe, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
6janv—8.12,17.

Succession de Wm. J. B. Wiltz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 19,898—Division A. —Attendu que Victor G. Bernard a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Wm. J. B. Wiltz, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
8 jan—8 12 17

Succession de John Lassen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,039—Division B. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Vve John Lassen, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier
7janv—7,11,16.

Succession de John Eckert.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,422—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par J. W. H. Eckert, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
7 jan—7,11,16

Succession de Domingo de Goicouria.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,829—Division B—Attendu que P. S. Wiltz, Jr., administrateur public a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Domingo de Goicouria, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
6jan—10,15

Succession de M. et Mme Manuel Llorens.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 19,771—Division C.—Attendu que Henry Llorens a présenté une pétition à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feus M. et Mme Manuel Llorens, décédés intestats; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier
1erjan—1,5,9

Succession de Jean Jacques Albert.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 3,228—Division C—Attendu que P. S. Wiltz jr. administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feu Jean Jacques Albert, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
1er jan—1 5 9

Succession de Allen L. Coate.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 19,778—Division—Attendu que Orlando H. P. Coate a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Allen L. Coate, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
31 déc—31 jan 4 9

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. Denis Cloney vs. ses créanciers—No. 19,744.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Denis Cloney soit convoquée et tenue pardevant Henry J. Rhodes, notaire public en cette ville, Lundi le 10me jour de janvier 1887 à 11 heures A. M. pour prendre en considération et délibérer sur l'application du pétitionnaire pour un répit et que dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre le pétitionnaire et les biens du pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle Orléans, 27 décembre 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme;
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
1er janv—3 f en 10 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—H. Groebel & Cie vs. leurs créanciers—No 19,625—Ordre de Cour—Que la dite pétition soit enregistrée et qu'une assemblée des créanciers de H. Groebel & Cie soit appelée devant Anatole Ker, notaire public, LUNDI, 17 janvier 1887, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et de voter sur leur application pour un répit et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues.
Nouvelle-Orléans 14 décembre 1886.
(Signé) HENRY L. LAZARUS. Juge.
Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député Greffier.
15 déc—3 f en 30 jours.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Mme B. Lavis vs ses créanciers No 19,844—Division—Ordre de Cour—Qu'une cession des biens de la dite pétitionnaire, Mme Bertha Rickhard femme de Nicholas Lavis, soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire en cette ville, JEUDI, le 20me jour de janvier 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires de la dite pétitionnaire et d'élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que, dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens de la dite pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 6 janvier 1887.
(Signé) N. H. RIGHTOR. Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
7 jan—3f

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—Victor Béro vs. ses créanciers—No 19,669. Division E—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Victor Béro soit convoquée et tenue pardevant George C. Preot, notaire en cette ville, le lundi, 24me jour de janvier 1887, à 11 heures A. M. dans le but de considérer et prendre une détermination sur l'application du pétitionnaire pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les propriétés du dit pétitionnaire soient suspendues et que Harry L. Edwards, Esq., avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 18 décembre 1886.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS D RANKIN, Député Greffier.
24déc—3f en 30 jrs

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Crescent City Coal Company vs. Maiguon Bros.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle Orléans. No 11,770.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. R. Roux, Juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je vendrai à l'enchère publique, au local coin des rues Marais et Columbus, 3me district, le SAMEDI, 15 janvier 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un cheval, un wagon, un lot de harnais, un jumper, un vieux wagon, trois brouettes, un lot de charbon, un lot de buches de bois et une bouffloire et une machine.
Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans. 6 jan—6 11 15

Louis Tournet contre A. Riche.

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nouvelle Orléans No 8,578—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nlle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, en face de mon entrepôt, No 94 Passage de la Bourse, entre les rues Conti et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, le SAMEDI 15 janvier 1887 à 11 heures A. M. de la propriété ci-après décrite, savoir
Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
6 janv—4 11 15

Assurances et Banques.

Bureaux de la Crescent City Live Stock Landing and Slaughterhouse Company, paroisse St Bernard, 6 janvier 1887—A une réunion régulière du bureau des directeurs de cette compagnie, tenue ce jour, un dividende de TROIS POUR CENT sur le fonds capital a été déclaré et payable le 15 janvier 1887, chambre H. Gallie: Court. Les livres de transfer seront fermés le 10 janvier, et tout transfer fait après cette date sera ex-dividende
J. N. AUGUSTIN,
7 jan—5f Secrétaire.

Banque des Citoyens de la Louisiane.—Nouvelle-Orléans, 6 janvier 1886.—AVIS.—L'élection de directeurs pour cette Banque, devant servir pendant l'année suivante, aura lieu à la Banque le Lundi 7 février 1887, de 10 A M. à 2 P. M.
JAS. J. TARLETON,
7 janv.—1m—Ven,Dim,Mer Caissier.

Bureaux du chemin de fer d'Orléans—au coin des rues White et Laharpe—Nouvelle-Orléans, 3 janvier 1887.—A une réunion spéciale du bureau de direction de cette compagnie, un dividende de deux (2 0/0) pour cent sur le capital a été déclaré payable aux actionnaires sur demande, sur le gain des trois derniers mois. Ce dividende sera payé de 9 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
P. COUGOT,
4 jan—5 f Secrétaire.

Banque Nationale Germania.—Nouvelle-Orléans, 31 décembre 1886—A une réunion de la Direction, qui a eu lieu ce jour, il a été déclaré un dividende semi annuel de CINQ POUR CENT, payable aux actionnaires, sur demande.
J. L. BERCIER, Caissier.
1erjan—1sem

Banque Nationale Mutuelle de la Nlle-Orléans, 28 décembre 1886.—A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce jour, un dividende de QUATRE POUR CENT a été déclaré, payable aux actionnaires à partir du 3 janvier prochain.
JOSEPH MITCHEL,
30déc—15f Caissier.

State National Bank—Nouvelle-Orléans, 24 décembre 1886.—A une assemblée du Conseil des Directeurs, tenue ce jour, un dividende de TROIS POUR CENT a été déclaré, payable à partir de MERCREDI 5 janvier 1887.
Les livres du stock restent ouverts, mais les transferts seront ex-dividende.
T. R. ROACH, Caissier.
2d déc—2sem

Avis spécial—Bureaux de la Compagnie du chemin New Orleans City and Lake—No 102 rue du Canal, Nouvelle-Orléans, 27 décembre 1886.—A une assemblée régulière du Conseil d'administration, tenue le 8 de ce mois, un dividende trimestriel de UN DOLLAR ET DEMI par action sera payé aux actionnaires à partir du 10 janvier 1887. Le livre des transferts sera clos à partir du 31 décembre 1886 jusqu'au 10 janvier 1887.
W. E. LEVERICH,
2d déc—2sem Secrétaire.

Banque Nationale d'Etat de la Nouvelle-Orléans, 17 décembre 1886—L'élection de sept directeurs, pour servir l'année courante, aura lieu au local de la banque, 31 et 33 rue Camp, MARDI, 18 janvier 1887, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M.
18déc—à la date T. R. ROACH, Caissier.

Banque Nationale Mutuelle de la Nlle Orléans.—Nlle Orléans 11 décembre 1886.—L'élection annuelle de Directeurs pour servir pendant l'année 1887 sera tenue au local de cette banque, 106 rue du Canal, mardi, 11 janvier prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
JOSEPH MITCHEL,
14 déc— Caissier.

Banque Nationale Germania.—Nouvelle-Orléans, ce 12 décembre 1886—Avis est donné aux actionnaires de cette banque que l'élection annuelle de neuf directeurs devant servir pendant l'année suivante, aura lieu à la banque MARDI, le 12 janvier 1887, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M.
J. L. BERCIER, Caissier.
12déc—1mois

Bureau de la compagnie de Navigation du Canal Carondelet, coin des rues Villeré et Toulouse—Nouvelle-Orléans, 23 décembre 1886—Conformément aux sections 8 et 9 de la charte de cette compagnie, l'assemblée annuelle des actionnaires pour l'élection de 9 directeurs devant servir l'année suivante, aura lieu au bureau de la compagnie, de 11 heures du matin à 2 heures de l'après midi le LUNDI 17 janvier 1887.
H. HUARD,
23déc—1f p a p 4 s Secrétaire.

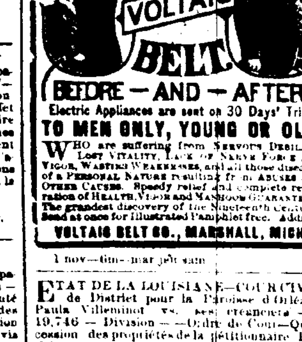

Electric Appliances are sent on 30 Days' Trial.
TO MEN ONLY, YOUNG OR OLD,
WHO are suffering from NERVOUS DEBILITY, LOST VITALITY, LACK OF NERVE FORCE AND VIGOR, WASTING WEAKNESSES, and all those diseases of a PERSONAL NATURE resulting from ABUSES and OTHER CAUSES. Speedy relief and complete restoration of HEALTH, VIGOR and MANHOOD GUARANTEED. The grandest discovery of the Nineteenth Century. Send at once for Illustrated Pamphlet free. Address
VOLTAIC BELT CO., MARSHALL, MICH.
1 nov—tim—mar jeu sam

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Paula Villeminot vs. ses créanciers—No 19,746—Division —Ordre de Cour—Qu'une cession des propriétés de la pétitionnaire Paula Villeminot soit et est, par le présent, acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Martin Voorhies, notaire en cette ville, LUNDI le 10ème jour de janvier 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires de la dite pétitionnaire, de nommer un syndic, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens de la dite pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle Orléans, 27 décembre 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
Jas. D. Rankin, Député Greffier.
30 déc—3f en 10j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Luigi Ferrari & Pietro Pennachio, comme raison sociale, et P. Pennachio, individuellement, vs. leurs créanciers—No 19,845 Division —Cour Civile du District—Ordre de Cour—Que la cession de tous les biens du pétitionnaire la raison sociale de Ferrari & Pennachio et de Pietro Pennachio, individuellement et comme membres de la dite raison sociale, soit par le présent acceptée au bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée le vendredi 21ème jour de janvier 1887, pardevant Benjamin Ory, notaire en cette ville à 11 heures A. M., pour élire un syndic pour délibérer sur les affaires des pétitionnaires, et pour voter sur toutes les autres questions qui pourraient être présentées devant eux et en attendant que toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 6 janvier 1887.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
Jas. D. Rankin,
7 jan— Député Greffier.

Athénée louisianais.

Concours littéraire de 1886.

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrents, comprenant l'une les hommes, l'autre les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 22 juin 1886 jusqu'au 25 février 1887, inclusivement.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 26 février; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge, et seulement sur le *recto et les lignes*; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement les enveloppes des concurrents qui ont mérité les médailles, pour s'assurer qu'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les noms des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir jusqu'à nouvel ordre.

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les femmes:
NOUVELLE LOUISIANAISE, HISTORIQUE OU DE FANTAISIE, AU CHOIX DE LA CONCURRENTE.

Pour les hommes:
LAFAYETTE EN AMERIQUE.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 3246.

GROS LOT

$150,000

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, au capital de $1,000,000.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et trimestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J A Early

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN

Sur présentation au bureau de la compagnie, ou sur n'importe quelle banque nationale à la Nouvelle-Orléans.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE

Le Grand Tirage Mensuel

CLASSE A.

—DE—

LA COMPAGNIE DE

LA LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

AURA LIEU A LA

Nlle-Orléans,

MARDI, 11 JANVIER 1887.

2,179 Lots, montant en tout à

$535,000.

Le tirage commencera positivement ONZE HEURES A. M.,

—A—

L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets, à $10 le Billet.

DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de	$150,000..	$150,000
1 .. de	50,000..	50,000
1 Lot de...	20,000..	20,000
2 Lots de...	10,000..	20,000
4 Lots de...	5,000..	20,000
20 Lots de...	1,000..	20,000
50 Lots de...	500..	25,000
100 Lots de...	300..	30,000
200 Lots de...	200..	40,000
500 Lots de...	100..	50,000
1000 Lots de....	50..	50,000
LOTS D'APPROXIMATION:		
100 Lots d'approximation..	$300..	$30,000
100	200..	20,000
100	100..	10,000
2,179 Lots s'élevant à.........		$535,000

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York, traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais.

Adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées et faire des mandats sur la poste (money orders) payables à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early aux tirages dont ils ont la direction, est une garantie d'absolue loyauté et aussi pour chaque porteur de billet une garantie que les chances de tous sont égales, personne au monde ne pouvant savoir à l'avance les numéros que le sort favorisera. Donc, toute personne annonçant qu'elle garantit les lots aux tirages de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, ou faisant d'autres promesses impossibles à réaliser, est un filou et un escroc. L'argent remis en réponse à de pareilles annonces est obtenu dans le but de tromper et de dépouiller ceux qui ne sont pas sur leurs gardes.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles, Vaches, Chevaux, Charrettes, etc.

A. H. Carter et al. vs. H. A. Boudousquié et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9,891—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 10 janvier 1887, à 11 heures A. M., de la propriété ci après décrite, à savoir:
Un lot de meubles et effets mobiliers. Aussi les vaches, veaux, taureaux, chevaux, charrettes, wagons, et autres effets mobiliers, divers, etc., qui se trouvent au local situé coin des rues Conti et Murat, dans l'ilet borné par les rues Conti, Murat, St-Louis et Olympia, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
29 déc—29—jan 4 7 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jacob Hassinger vs Henry A. Antz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 19,522—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 1er février 1887, à midi, les propriétés décrites ci-dessous, à savoir:

Premièrement—Une certaine portion de terre ou terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant en quelque sorte que ce soit, située dans le sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Market, Webster, Laurel et l'Avenue Henry Clay, et dans cette partie de la ville de la Nouvelle-Orléans anciennement connue comme Burtheville dans l'ilet ci-dessus mentionné et laquelle portion de terre est composée de deux terrains contigus l'un à l'autre et mesurant comme suit:

1° Un terrain ayant une façade sur l'Avenue Henry Clay de soixante-quatre pieds trois pouces et trois lignes sur une profondeur entre lignes parallèles de cent quarante-cinq pieds sur la ligne de côté la plus rapprochée et exactement soixante-douze pieds deux pouces et neuf lignes de la rue Market et une profondeur de cent quarante-six pieds sur l'autre ligne de côté.

2° Un autre terrain, adjacent au terrain ci-dessus, le côté vers la rue Laurel, ayant une façade sur l'avenue Henry Clay de vingt cinq pieds huit pouces et neuf lignes, sur une profondeur, entre lignes parallèles et égales, de cent quinze pieds, lesquels terrains sont désignés comme lots "Deux" et "Trois," respectivement, sur un plan annexé à l'acte de vente mentionné ci-dessous. Les deux portions de terre décrites ci-dessus ayant une façade totale sur l'avenue Henry Clay de quatre-vingt-dix pieds et étant composée de tous les lots Six et Sept et des fractions des lots Huit et Onze de l'ilet No Dix-huit sur le plan original de Burtheville.

Etant la même propriété que le défendeur ci-dessus a acquis par achat de James P. Shelly, conformément à un acte passé pardevant Michael Gernon, notaire public, le 27ème jour d'août 1885.

Deuxièmement—Trois certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant en quelque sorte que ce soit, situés dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet No 53, (ancien chiffre) borné par les rues Lyon, Perrier, Prytanée et Bordeaux, désignés comme lots 9, 19 et 20, sur un plan par A. Knell et C. Werner, daté le 22 février, 1874 et déposé dans le bureau de L. R. Kenney, ex notaire.

Le lot No 9 mesure 30 pieds de face à la rue Prytanée sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles; et les lots 19 et 20 sont adjacents l'un à l'autre, et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Perrier sur cent pieds de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Pour la première propriété—1° Comptant, un montant suffisant pour payer la réclamation du plaignant à savoir: la somme de sept cent cinquante piastres avec 8 0/0 par an d'intérêt, à partir du 25 août 1885, jusqu'à paiement, 5 0/0 sur le montant du dit principal et intérêt pour frais d'avocat, quatre piastres pour frais de la copie de l'acte, les frais et charges de la dite vente et les taxes d'Etat et de ville jusqu'à 1886, inclusivement, sur la dite propriété.

2o L'acquéreur assumera le paiement d'un certain billet à ordre, tiré par le défendeur à son propre ordre et par lui endossé pour la somme de sept cent cinquante piastres, daté le 25 août 1885 et payable deux ans après date, et portant intérêt au taux de 8 0/0 par an à partir de sa date jusqu'à parfait paiement et garanti par hypothèque spéciale et lien du vendeur sur la dite propriété, d'après un acte passé pardevant Michael Gernon, notaire, daté le 27 août 1885 l'acquéreur assumera toutes les obligations de l'acte d'hypothèque primitif.

3° Et la balance du prix d'adjudication—s'il y en a—comptant sur les lieux.

Et au cas où la dite première propriété ne rapporterait pas un montant suffisant pour couvrir le montant du au comptant et le montant du billet sera assumé ainsi qu'il est stipulé ci-dessus, puis après le paiement au comptant des dits frais d'avocat, copie de l'acte, les frais et charges de l'affaire et de la vente et les taxes d'Etat et de ville—la balance du prix d'adjudication doit être répartie également à savoir une moitié payée comptant pour la réclamation du plaignant—et l'autre moitié retenue par l'acquéreur pour faire face au paiement seulement pour le montant du dit billet à assumer.

Et pour la seconde propriété, comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
31 déc—janv 7, 14, 21 28—fév 1.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Benjamin B. Forman vs Henry A. Boudousquié et Mme Julia Bonabel sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,711—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville le SAMEDI 29 janvier 1887, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:
Une certaine portion de terre dans l'ilet No 594 borné par les rues Conti, St Louis Murat et Olympia, et mesurant trois cent quatorze pieds quatre pouces et six lignes plus ou moins de face à la rue Conti de la rue Murat à la rue Olympia et cent soixante-quatre pieds de profondeur et de face à chacune des rues Murat et Olympia et la ligne du fond parallèle à la rue Conti et à une distance de cent soixante-onze pieds, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux
THOMAS DUFFY.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
29 déc—29—jan 5,12 19,26,29

ANNONCE JUDICIAIRE.

F. A. Lambert vs. Veuve Jeanne Dargen.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 19,301—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 12 janvier 1887, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:
Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances, situé dans le 2me District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Ste. Anne, Orléans, Prieur et Johnson, désigné comme lot numéro sept de l'ilet numéro deux cent cinquante trois.
Le dit terrain mesure trente sept pieds de face à la dite rue Ste. Anne et porte le numéro municipal cent quatre-vingt-quatre, et est la même propriété que la défenderesse ci-dessus a acquise de l'Etat de la Louisiane, d'après un acte passé le 11me jour de février 1866, pardevant A. A. Ker, notaire en cette ville, et enregistré au Bureau des aliénations de cette ville et paroisse, dans le livre 122, folio 601.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11déc—11,18,24,31—7,12janv.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un carré wagon, 2 charrettes de bois de charpente, 4 mulets, 1 lot de harnais, etc.

A. J. Ward & fils et als vs. leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 19,209.—En vertu d'un ordre de vente en date du 28 décembre 1886, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 11 janvier 1887, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Au local coin des rues Delord et Dryades—Un long camion pour charrier du bois [carré wagon], deux charrettes de bois de charpente, quatre mulets et un lot de harnais, etc.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
30 déc—4 7 11 jan

ETAT DE LA LOUISIANE COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie par les présentes que le 17me jour de novembre 1886, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire suivante et dans les termes ci-après: Catherine Kelly, épouse, vs. Louis R. Shanks, son mari—No 18,619. Division B.
Sur motion de Jos. N. Wolfson, avocat de la plaignante, et sur production à la Cour des preuves à l'appui, et Darville Daniel, témoin assermenté en Cour et interrogé, que la plaignante a droit au décret demandé—
Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré dans cette affaire le 3 novembre 1886, soit maintenant confirmé et rendu final, et conséquemment qu'il y ait jugement en faveur de la plaignante Mme Catherine Kelly, femme, et contre le défendeur Louis Shanks, son mari, décrétant une dissolution de la communauté existant entre eux, et ordonnant que la dite plaignante soit séparée en propriétés du dit défendeur, son mari.
Et il est de plus ordonné qu'il y ait jugement en faveur de la dite plaignante Catherine Kelly, et contre le dit défendeur Louis R. Shanks, pour sept cents dollars et les frais.
Jugement rendu le 17 novembre 1886.
Jugement signé le 23 novembre 1886.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et annexé le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 1er jour de décembre de l'an de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-six.
M. A. McDONNELL,
9déc—9,16,23,30—9jan Député Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans. E. V. Audibert vs. ses créanciers et les créanciers de la maison de commerce de J. J. Albert—No 16,788, Division C.—Ordre de Cour.—Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers de cette faillite soit tenue au bureau de Charles J. Théard, notaire public en cette ville, le jeudi, 27ème jour de janvier, 1887, à 11 heures, pour élire un syndic conformément à la loi.
Nouvelle-Orléans, Lne., 22 décembre 1886.
[Signé] F. A. MONROE, Juge.
Pour copie exacte;
JAS. D. RANKIN,
23 déc—3 f Député greffier.

Rédaction—Corrections—Traductions.

Une longue et terrible maladie, ayant pour principale conséquence la perte de mes forces physiques, je ne suis plus apte qu'à des travaux sédentaires—de plume. Par bonheur pour moi, mes facultés intellectuelles ne sont pas le moins du monde diminuées....

J'annonce donc ici que, n'ayant plus la force d'exercer ma profession, je suis disposé à me charger de rédactions françaises de toute espèce, de corrections quelconques, et aussi de traductions d'anglais en français.

Dr. C. TESTUT.
Rue St. Louis, No 76, ou à l'imprimerie rue Gravier, No 96. 30 me—

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le shérif civil de propriétés améliorées. Un morceau de terre avec les bâtisses, Nos 38 et 40 rue Bassin côté sud. Deux lots et bâtisses connus par les Nos 16 et 18 rue Carondelet. Un lot et bâtisses rue Clio, entre St-Charles et Prytanée. Le tout rapportant de forts revenus mensuellement.

Succession de Kate Townsend.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9740—En vertu d'un ordre de cour en date du 10 décembre 1886 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, m'ordonnant de prendre possession des propriétés ci-dessous décrites et de les vendre à l'enchère publique; j'ai pris possession des dites propriétés, et je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 15 janvier 1887, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant les numéros municipaux 38 et 40 de la rue Bassin, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Commune, Bassin, Franklin et Gasquet, et mesurant plus ou moins quarante deux pieds huit pouces et trois lignes et demi de face à la rue Bassin, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds onze pouces et deux lignes s'étendant à la rue Franklin, sur laquelle il a une façade de quarante deux pieds huit pouces. Etant composé de plusieurs lots de terre désignés par les lettres B et C, sur un plan fait par J. A. D'Hémécourt, député voyer, annexé pour référence à un acte passé pardevant S. Magner, ancien notaire en cette ville, le 22 juillet 1870.

2° Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et privilèges qui y appartiennent, situés dans le premier district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Commune, Carondelet, St-Charles et Canal, désignés comme les lots Nos trois et quatre sur un plan dressé par H. Grant, voyer, annexé pour référence à un inventaire pris par F. Grima, notaire en cette ville, le 12 février 1841.

Le dit lot numéro trois mesure vingt pieds et deux pouces de face à la rue Carondelet sur une profondeur de cent pieds dix pouces et sept lignes, entre lignes parallèles, et le lot numéro quatre mesure vingt pieds et deux pouces de face à la rue Carondelet, sur une largeur dans le fond de dix-huit pieds et trois pouces et une profondeur de cent pieds et les dits lots sont bornés dans le fond par une allée en commun avec autres lots touchant à la dite allée.

3° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Clio, Prytania, Calliope et St. Charles, désigné comme lot numéro quinze, sur un plan dressé par C. F. Zimpel, voyer, en date du 24 janvier 1833, annexé pour référence à un acte passé pardevant Wm. Christy, alors notaire en cette ville, le 8 mai 1833, et mesurant, conformément au dit plan, au pied américain, vingt neuf pieds de face à la rue Clio et une profondeur de cent cinquante neuf pieds et deux pouces entre lignes parallèles.

Toutes ces propriétés sont maintenant en ma possession, en vertu d'un ordre de la dite cour ci-dessus désigné.

Conditions—Avec un crédit de un et deux ans, avec huit pour cent par an d'intérêt, à partir du jour de la vente; les dits prix seront garantis par des billets avec une bonne garantie, couvrant le dit principal et intérêt, et aussi devront être garantis par hypothèque spéciale et privilèges de vendeur sur les dites propriétés.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
14déc—14,21,28—jan4,11,15

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. Infante Rocell vs. Mme Dr. Léon A. Ferrier et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 19,6[illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magasine entre Gravier et le Natchez Alley, dans le premier district de cette ville, le MARDI, 8 février 1887, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Philippe, Dumaine, Bourbon et Dauphine, ayant, en mesure française, soixante pieds de face à la rue St Philippe sur cent vingt pieds de profondeur, laquelle propriété appartient à Mme veuve Chas Henri Daret (une des défendantes dans cette affaire après une liquidation et un partage de la propriété appartenant à la succession de feu C. H. Daret exécuté pardevant J. Cuvillier, notaire en cette ville, le 4 février 1865, et que C. H. Daret avait acquis la dite propriété des héritiers de M. Frados, d'après un acte passé pardevant A. Chiapella, ex notaire en cette ville, le 4 mars 1843.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux
THOMAS DUFFY.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
7 jan—7 14 21 28 fév 4 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif civil du cheval de course de valeur connu comme "Sam Brook"

B. Galvin vs James Flynn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,625—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je vendrai à l'enchère publique sur les lieux ci après désignés, le MARDI 18 janvier 1887, à 11 heures A. M., la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
A l'écurie Senate No 235 rue Gravier—Le cheval bai Sam Brook.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
7 janv—7 12 15 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente à 12 mois de crédit.

H. C. Miller et H. H. Price vs Le Gulf Rice Milling Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 19,295—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI 17 janvier 1887, à 2 heures P. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un jeu de broyeurs de riz.
Une poulie de 42x10 1/2.
Une paire de couplings de 34".
Un arbre de couche de quatre pieds 3".
Six crans solides en érable 8 1/2".
60 cheveux en érable pour même usage.
Un lot de tuyaux caoutchouc. Plusieurs grandes pierres.
Un lot de fil de fer. Vieux fer. Un Idler. Un dévidoir argent. Brosse et éventail. Un lot de meubles de bureaux, etc. etc. appartenant à la défenderesse et qui se trouvent sur les lots Nos 178, 180 et 182 South Peters entre St Joseph et Julia, le tout conformément à un inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Etant le deuxième et dernier encan, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus fort et dernier enchérisseur pour ce qu'elle rapportera à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant un cautionnement avec une bonne et solvable sécurité portant intérêt à raison de cinq pour cent par an, à partir de la date jusqu'à parfait paiement; l'acquéreur aura à déduire du montant de son enchère et payera au comptant le montant d'impression, les frais du shérif, du greffier, de gardien, s'élevant en tout à environ quatre cents piastres ($400.)
THOMAS DUFFY.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
5 jan—5,8,13,16

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Henry D. Engelmann vs. Ses Créanciers—No 19,617—Division E.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Henry D. Engelmann soit et par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Bussière Rouen, Esq., notaire en cette ville, le LUNDI, 17me jour de janvier 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du pétitionnaire soient suspendues, et que F. C. Zacharie, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 13 décembre 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
[illegible]—3f en 30jours

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Louise Marie Reiss, épouse de Henri J. Kolling, Jne.

No 18 939—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division E.

Charmante maison de résidence rue Esplanade, moderne d'architecture et de construction, à un crédit de longue échéance.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 15 janvier 1887, à midi, à la Bourse de l'Arcade, il sera vendu à l'enchère publique, conformément à un arrêt de l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté du 1er décembre 1886, et rendu dans la susdite affaire, la propriété ci-après décrite:
La maison de résidence de construction moderne et des mieux situées, dans le carré d'ilet borné par les rues Esplanade, Washington, Broad et Septième. Le terrain mesure 351 pieds 9 pouces et 6 lignes de façade rue Esplanade; 365 pieds 10 pouces et 1 ligne de façade rue Washington; 120 pieds 6 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne séparant le terrain du terrain près de la rue Broad; 86 pieds de façade rue Septième. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages et privilèges qui y appartiennent.
Les améliorations comprennent une maison en bois à deux étages, construite avec modernité et récemment réparée. La bâtisse est à distance de la rue et est entourée d'un joli grillage de fer; pavés Schillinger sur le trottoir; ombragée de magnifiques chênes. Devant et sur les côtés il y a un jardin, des allées de pavage Schillinger et des arbres rares. Il y a aussi une maison de dépendance, pigeonnier, écurie, une grande citerne, etc.
La maison principale à corridor au rez-de-chaussée, et au premier des salons à arche, bibliothèque, salle à manger luxueusement meublée, avec plafonds élevés, galeries derrière et de côté, larges issues, gaz partout, ainsi que chambre à bain et chambres de domestiques. La maison a été récemment construite et peut être immédiatement habitée. Les chars de la rue Esplanade passent toutes les cinq minutes devant allant en ville et en revenant. Cette magnifique maison est dans un quartier aristocratique et pittoresque, et par cela même doit fixer l'attention publique. Les clefs de la maison sont au bureau des encanteurs.
Conditions—Un quart ou plus comptant au gré de l'acheteur. La partie à crédit payable par billets de 1, 2 et 3 ans de l'acquéreur pour des sommes égales, billets garantis par hypothèque spéciale et privilège du vendeur sur la propriété. Ils porteront un intérêt de sept pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. Les améliorations devront être assurées pour couvrir la partie à crédit et la police devra être transférée aux détenteurs des billets. 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le paiement des billets et un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de l'adjudication, pour assurer la vente.
L'acte de vente pardevant A. Doriocourt, notaire, aux frais des acquéreurs.
4 déc—4 11 18 25 jan 1 8 au 15

VENTES A L'ENCAN

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Vve Antoine Delesparre.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 14,064—Division E—En vertu d'un jugement et ordre de vente rendu le 5 mars 1886 et signé le 12 mars 1886, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 15 janvier 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Une portion de terre située dans cette paroisse, à main droite du Chemin Gentilly, à une distance d'environ neuf à dix milles de cette ville, ayant cinq arpents de face sur environ dix-huit arpents de profondeur—divisée en cinq morceaux et lots désignés par les Nos 72, 74, 76, 78 et 80, d'après un plan de L. H. Pilié, voyer, daté le 8 mars 1850 et déposé dans le bureau de E. Bouny, notaire.
Acheté de Mme Mary Parker, conformément à un acte pardevant Michael Hahn, ex-notaire, le 6 octobre 1862. (Enregistré au Bureau des Aliénations, Livre 87, Folio 547)
Termes et conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur pour ce qu'elle rapportera, à douze mois de crédit—l'acquéreur fournissant un billet avec sécurité bonne et solvable, portant intérêt à raison de cinq pour cent par an, à partir de la date de la vente, et hypothèque spéciale sur la dite propriété jusqu'à paiement final. L'acquéreur aura à déduire du montant de son enchère et payer au comptant le montant de l'annonce, les frais du shérif, ceux du greffier, environ cent dollars; et, en plus, les taxes d'Etat, de paroisse et municipales dues sur la dite propriété, se montant à environ deux cent quarante cinq dollars.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
30 déc—30 jan 6 11 15

PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS.

VENTE PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS.

HARRY T. HOWARD vs. CRESCENT CITY SUGAR REFINERY CO—No 11,456—A la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.

EN VERTU D'UN WRIT DE FIERI FACIAS, à moi adressé, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai au plus fort enchérisseur, le JEUDI, vingt septième jour de janvier 1887, à 12 A. M., à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et le Passage Natchez, à la Nouvelle-Orléans, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:
CINQ TERRAINS avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Commerce, Peters, Julie et St-Joseph, désignés par les numéros un à cinq inclusivement, les dits lots de terre sont contigus l'un à l'autre, et mesurent chaque, en mesure anglaise, dix-huit pieds cinq pouces et trois lignes de face à la rue Commerce et dix neuf pieds six pouces et trois lignes de large chaque dans le fond. Le lot No. un mesure cent onze pieds cinq pouces sur le côté le plus rapproché de la rue Julie et cent onze pieds neuf pouces et six et deux cinquièmes de lignes sur la ligne de côté supérieure; la plus rapprochée du lot No 2. Le lot No. 2 a une profondeur de cent onze pieds neuf pouces et six et deux cinquièmes de lignes sur la ligne de côté la plus rapprochée du lot No. 1, et cent douze pieds deux pouces et quatre et quatre cinquièmes de lignes sur la ligne de côté adjacente au lot No. 3. Le dit lot No. 3 a une profondeur de cent douze pieds deux pouces et quatre et quatre cinquièmes de lignes sur la ligne de côté contigu au lot No. 2, et cent douze pieds sept pouces et trois lignes sur la limite du lot No. 4, le dit lot No. 4 a une profondeur de cent douze pieds sept pouces et trois lignes sur la limite adjacent au lot No. 3, et cent treize pieds une et trois cinquièmes de lignes sur la ligne de côté contigue au lot No. 5. Le lot No. 5 a une profondeur de cent treize pieds un et trois cinquièmes de lignes sur la ligne de côté adjacente au lot No. 4 et cent treize pieds quatre pouces sur la ligne de côté opposée la plus rapprochée de la rue St Joseph.
Le tout conformément à un acte de vente passé pardevant Chas G. Andry, notaire public, en la ville de la Nouvelle Orléans, le 20me jour d'août 1883 et enregistré aussi au bureau de Chas T. Soniat notaire public en la ville de la Nouvelle Orléans.
Saisie dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant.
Bureau du Marshal des Etats Unis, Nouvelle-Orléans, le 27e jour de décembre 1886.
R. B. PLEASANTS,
Marshal des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.
28 déc—28 janv. 3, 10, 17, 27.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage pour Résidence,

En face de la Place Colisée, rue du Camp, entre Terpsichore et Robin.

Un demi îlet dans le Sixième District.

Dans l'affaire d'interdiction de Auguste Gautier.

No 15,657—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, encanteur—Bureau No 5 rue Carondelet—SAMEDI 22 janvier 1887 à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins près Gravier, en vertu d'un ordre de l'Honorable Henry L. Lazarus, juge de la Cour civile de district pour la paroisse d'Orléans, daté le 14 décembre 1886, il sera vendu à l'enchère publique—
1° Une portion de terre, située dans le Premier District de cette ville, désignée comme lot No 55 borné par les rues Jeannet, Webster, Pitt et l'avenue Henry Clay, et mesure 144 pieds 9 pouces et 6 lignes de face à l'avenue Henry Clay, 145 pieds de face à la rue Webster, 256 pieds 1 pouce et 6 lignes de face à la rue Jeannet et à peu près la même profondeur sur la ligne allant de l'avenue Henry Clay à la rue Webster divisant la dite portion de terre du reste de l'ilet No 55. La dite portion de terre étant la moitié du dit îlet.
2° Un terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et privilèges et avantages qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Camp, Magasin, Terpsichore et Robin d'après un plan dressé par Hedin & Schlarbaum architectes, le 16 février 1854, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Camp sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles.
Les améliorations consistent en un cottage pour résidence connu par le No 424 rue Camp ayant 4 ou 5 chambres, bâtisse dans le fond ayant deux ou trois chambres, citerne, etc.
Conditions—Une moitié ou plus comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets garantis par hypothèque et portant intérêt au taux de 8 pour cent par an à partir du jour de vente jusqu'à parfait paiement. Ensemble avec assurance et autres clauses usuelles.
Acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant Ferdinand Kuchner, notaire, dix pour cent exigé au moment de l'adjudication.
14 déc—18, 25—janv 1, 8, 15, 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence élégante pour famille

La grande et confortable résidence en briques à deux étages, située 157 rue Annonciation.

Sept terrains de valeur pour bâtir coin des rues Annonciation et Melpomène.

Succession de George M. Bayley.

No 18,477—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 5 rue Carondelet.—Le SAMEDI, 15 janvier 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins près Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 22 novembre 1886, il sera vendu à l'enchère publique, à savoir:
1° Deux terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Annonciation, Constance, Terpsichore et Melpomène, désignés comme Nos 7 et 8 de l'ilet No 3 d'après un plan de C. F. Zimpel, député voyer, daté le 3 janvier 1833 et déposé comme plan No 5 dans le livre de plans de feu Jules Mossy, ex notaire, les dits terrains sont contigus l'un à l'autre et mesurent chaque en mesure anglaise 26 pieds de face à la rue Annonciation sur 147 pieds 4 pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles.
Les améliorations comprennent la grande et élégante résidence en briques à deux étages, ayant de grandes galeries sur la façade et sur le côté (double) salons peints à l'huile, grand corridor.
Bibliothèque et salle à manger confortables, lieux à l'anglaise, grande cuisine, avec stove stationnaire, chambres à bain et pour domestiques—De grandes chambres à coucher bien aérées, office, lieux d'aisance etc.
Deux grandes bâtisses en briques à deux étages, dans le fond, servant de remise, écurie, chambres pour le bois et le charbon, etc. Cour carrelée, grande citerne, gaz partout, voisinage excellent et l'endroit est à proximité de tous les conforts nécessaires. Bail jusqu'au 30 septembre 1887.
2. Sept terrains de valeurs dans le premier district de cette ville, formant le coin des rues Melpomène et Annonciation, dans l'ilet borné par les rues Annonciation, Constance, Melpomène et Thalie, désignés par les Nos. 1 à 7 inclusivement, d'après un plan dressé par C. A. De Armas, député voyer daté le 25 avril 1859.
Les dits terrains sont adjacents l'un à l'autre, et mesurent comme suit: Lots Nos. 1, 2 et 3 mesurent chacun 25 pieds de face à la rue Melpomène sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles, et les lots 4, 5, 6 et 7 mesurent chacun 25 pieds de face à la rue de l'Annonciation sur 116 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes parallèles.
Le lot No. 4 forme le coin des rues Annonciation et Melpomène. Les améliorations sur le lot No. 1 consistent en une bâtisse solide à deux étages.
Conditions—Comptant. Dix pour cent exigé au moment de l'adjudication.
Actes de vente aux frais des acquéreurs, par devant Geo. C. Préot, notaire public.
11déc—11, 18, 25—jan 1, 8, 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Deuxième district.

Cette grande résidence en briques à trois étages, No 210 rue Royale, connue comme la résidence Miltenberger.

Succession de Richard H. Halle.

No 302—Quinzième Cour Judiciaire de District pour la paroisse Ouest Féliciana, Louisiane.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, ALBERT PAUL, encanteur, Bureau No 5 rue Carondelet.—SAMEDI le 22 janvier 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, près Gravier, Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Hon. John Yoist, juge de la Quinzième cour judiciaire du district pour la paroisse Ouest Féliciana, Etat de la Louisiane, en date du 14 décembre 1886, je procéderai à la vente à l'encan, pour le compte de la susdite succession, à savoir:
Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Royale, Dumaine, St-Philippe et Chartres, désigné comme lot No 2 sur un plan annexé à un acte passé pardevant A. Boudousquié, ancien notaire en la ville de la Nouvelle Orléans, et mesurant conformément au dit plan, 27 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue Royale sur une profondeur de 90 pieds 11 pouces et 4 lignes, et une largeur de 27 pieds 7 pouces dans le fond, face à une allée pour l'usage des lots 1, 2 et 3 les dites mesures au pied américain.
Les améliorations comprennent une élégante et confortable résidence en briques à trois étages, connue par le No 210 rue Royale, fortement construite, confortablement distribuée, une jolie véranda en fer, sur la façade, située dans une des meilleures parties du deuxième district, et à une distance raisonnable du centre des affaires, à proximité des marchés, églises, amusements, etc.
Conditions—Comptant.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Geo. C. Préot, notaire, dix pour cent sera requis du montant de l'adjudication, sur les lieux.
10 déc—19—janv. 1, 8, 15, 22.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

ACTION EN PARTAGE.

Ellen Finch vs Auguste Anne Finch.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B., No 17,205.

Propriété d'encoignure de choix, Grande portion de terre formant l'encoignure des rues Annonciation et Thalie,

Et l'autre à l'encoignure des rues Girod et Franklin.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse—le SAMEDI, 5 Février 1887, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un jugement de l'Honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, rendu le 14 décembre 1886, et signé le 20 décembre 1886, les propriétés suivantes, savoir
1° Une portion de terre située dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet renfermé par les rues Annonciation, Constance, Thalie et Erato, laquelle portion de terre mesure 204 pieds 11 pouces 6 lignes de face à la rue de l'Annonciation, sur 135 pieds 9 pouces 2 lignes de profondeur et face à la rue Thalie, ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent consistant en une grande maison haute ayant un rez de chaussée et à l'étage supérieur un grand corridor central, huit chambres, galerie spacieuse autour de la maison, une autre bâtisse en bois dans la cour, couverte en ardoises ayant plusieurs chambres, une grande écurie également couverte en ardoises de la capacité de 20 têtes d'animaux, citerne, lieux d'aisance, waterworks, etc.
Cette propriété est louée à bail au Union Excavating Co., jusqu'au 30 septembre 1887, au taux de $250 par mois, sur laquelle propriété la Union Excavating Co. a construit cinq hangars en bois qui ne sont pas inclus dans la vente.
2° Deux lots de terre contigus, formant encoignure aux rues Girod et Franklin, dans le même district, désignés par les Nos 47 et 48. Lesquels lots de terre mesurent ensemble 57 pieds 4 pouces 3 lignes de face à la rue Girod sur 110 pieds de profondeur et face à la rue Franklin. Les améliorations consistent en une maison haute en bois, No 294 rue Girod, ayant huit chambres, cuisine, hangar, etc.
Aussi sur le fond du terrain une grande écurie couverte en ardoises et faisant face à la rue Franklin citerne, puits, latrines, etc. Le tout conformément aux plans qui seront exposés à la Bourse.
Conditions.—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs et la balance à un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque portant 8 0/0 d'intérêt par an de date, 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès. Les bâtisses devront être assurées et les polices transférées aux porteurs des billets.
Les taxes de 1886 seront payées par les acheteurs en sus du prix d'adjudication.
Un dépôt de 10 0/0 sur le prix d'adjudication sera exigé des acheteurs au moment de la vente, afin de la garantir.
Acte de vente pardevant Oct. de Armas, notaire.
1er jan—1, 8, 15, 22, 29—fév 5

Maison de résidence en briques, rue des Champs-Elysées, No. 142.

Succession de Jean Maumus.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 15 janvier 1887, il sera vendu à midi, à la Bourse d'encan "Arcade," rue des Magasins entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 19 octobre 1886, la propriété suivante, savoir—
Un lot de terre situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet renfermé par les rues des Champs Elysées, Français, Remparts et St Claude, mesurant 30 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue des Champs Elysées sur 154 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, ensemble avec une maison de résidence en briques ayant trois grandes chambres, cabinet et dans les mansardes une grande chambre avec balcon sur la cour une cuisine en briques à étage dans la cour contenant quatre chambres, poulailler, citerne, lieux d'aisance, cour briquetée, etc., etc.
Voir le plan à la Bourse.
Conditions—Un tiers ou davantage comptant et la balance à un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque portant 8 pour cent d'intérêts par an, de date, ainsi que toutes les clauses pénales de sécurité et d'usage.
Acte de vente pardevant Octave de Armas, notaire, aux frais de l'acquéreur.
12déc—12 18,25—jan 1 8,15

Portion de terre de valeur dans la paroisse Jefferson, rive droite du fleuve Mississippi.

Succession de Edmond Trenard.

No 19,270—Division B—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI 15 janvier 1887 il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins entre les rues Gravier et Natchez en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 22 décembre 1886,
La propriété suivante, savoir.
Une certaine portion de terre située dans la paroisse Jefferson rive droite du Mississippi mesurant 1 arpent 54 pieds 11 pouces 3 lignes de face au fleuve Mississippi. 2 arpents et demi 41 pieds 6 pouces 6 lignes de largeur sur la ligne du fond sur 40 arpents de profondeur. Ensemble les bâtisses et améliorations qui en dépendent, laquelle propriété est bornée du côté d'en haut par celle de G. D. Drouet et au dessous par celle de G. D. Drouet. Le tout d'après le plan qui sera déposé à la Bourse.
Conditions—Comptant.
Cette propriété rapporte $35 par mois.
Acte de vente pardevant Oscar Drouet notaire aux frais de l'acquéreur.
Un dépôt de 10 0/0 sera exigé de l'acheteur au moment de l'adjudication.
12déc—12,18,25—1 8 15janv.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le premier district.

Nos. 141, 143 et 145 rue Carondelet.

Succession de Théodore Hein.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division E No 18755.

PAR B. ONORATO Encanteur, Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 15 janvier 1887, à midi, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez en vertu d'un ordre de l'Hon. H. L. Lazarus juge de la dite Cour, en date du 9 décembre 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci après décrite à savoir:
Deux certains lots de terre situés dans le premier district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Carondelet, Common, Lafayette et Baronne, désignés par les Nos 1 et 2 qui se touchent et mesurant chacun 23 pieds 10 pouces et 5 lignes de face à la rue Carondelet, sur une profondeur de 110 pieds, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, étant 3 résidences à deux étages connues par les Nos 141, 143 et 145 de la rue Carondelet.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant Chas E. Sel, notaire aux frais de l'acquéreur.
L'acquéreur paiera en sus du prix de son adjudication, les taxes dues et exigibles en 1886.
Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux, pour lier la vente.
11 déc—11,18,25—Jan 1,8,15.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée et de choix dans le cinquième district.

Succession de Marie Tournier veuve Brunet.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C—No. 18,360.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—JEUDI, le 13 janvier 1887, à midi, à la Bourse Barrett Ferry, au débarcadère du ferry des premier et deuxième districts cinquième district de cette ville (Alger) en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite cour, en date du 7 décembre 1886, je procéderai à la vente des propriétés ci-après décrites, à savoir:
1° Deux lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges, situés dans le cinquième district de cette ville, sur la rive droite du fleuve Mississippi, désignés par les Nos. 1 et 2 de l'ilet No. 118, qui est borné par les rues Olivier, Market, Verret et Evelina. Lesquels lots mesurent, au pied américain, 30 pieds chacun de face à la rue Olivier sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles.
Les améliorations comprennent une résidence cottage désirable.
2° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations, touchant aux lots ci dessus décrits, désigné par le No 3 et mesurant au pied américain 30 pieds de face à la rue Olivier sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles.
Les améliorations comprennent une résidence cottage.
Conditions—Comptant.
Actes de vente pardevant W. H. Seymour, notaire, aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs paieront, en sus du prix de leur adjudication, les taxes dues et exigibles en 1886. Un dépôt comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
11 déc—11 18 25—jan 1er 8 15

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

JE CERTIFIE par ceci que le 13ème jour de décembre 1886, un jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-après conçue dans les termes suivants:
Cécile Joubert vs. Andrew J. Sexton.—No. 19,334. Division B.
Sur motion de Léonard Marks & Bruenn, avocats pour les plaintifs produisant devant la cour des preuves valables à l'appui de la demande des dits plaintifs, la loi et les preuves étant en leur faveur:
Il est ordonné, adjugé et décrété que le défaut entré le 2 décembre 1886 soit maintenant confirmé et rendu final et que, conformément à cela, il y ait un jugement en faveur de la plaignante Cécile Joubert et contre le défendeur Andrew J. Sexton, son mari, décrétant la dissolution de communauté d'acquets et de gains qui existaient auparavant entre la dite plaignante et son mari, et décrétant de plus et l'autorisant à reprendre l'administration et la direction de sa propriété paraphernale libre de toute intervention et de contrôle de son dit mari avec les frais.
Jugement rendu le 13 décembre 1886.
Jugement signé le 17 décembre 1886.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
En foi de quoi j'ai mis ma signature et apposé le sceau de la dite Cour en la ville de la Nouvelle Orléans, le vingtième jour de décembre en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-six.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
21 déc—3f en 30j

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans Edmond Marchesseau vs. ses créanciers.—No 19,812—Division D—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Edmond Marchesseau soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit tenue et convoquée pardevant Edgar A. Luminais, Esq., notaire de cette paroisse, MERCREDI, le 7me jour de février 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et d'élire un syndic, et pour voter sur toutes les autres questions qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que John Finney, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nlle-Orléans, 3 janvier 1887.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
4 janv—3f en 30 j

VENTES A L'ENCAN

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE

Tout le stock de la maison de coiffure, Fleurs, Bonnets, Vitrine, Armoires Chaises, Installations, Installations de gaz etc. etc.

A l'encan pour du comptant

PAR W. I. HODGSON, syndic provisoire—Bureau No 13 rue Carondelet—LUNDI 10 janvier 1887, à 10 heures et demie du matin, au local No 66 rue Royale, au rez-de-chaussée, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 30 décembre 1886, Dossier No 19,746, il sera vendu—
Tout le contenu du dit magasin consistant en un assortiment général de marchandises de coiffures tels que bonnets, fleurs, rubans, etc. installations, vitrine, installations de gaz, chaises, miroirs, pendules, bureaux, tables et autres effets, conformément à un inventaire.
Conditions—Comptant sur le lieu.
Magasin et chambres du fond à louer.
31déc—2 6 jan à la date.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le cottage en bois avec toit en ardoise, No. 162 avenue Elmire, entre les rues Homer et Jackson.

A Alger, 5ème district.

Mme V. P. Cazères et al. vs Mlle Elodie Powell.

Dossier No 18,662 pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet.—SAMEDI 29 janvier 1887 à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins entre Natchez et Gravier, le district de cette ville, en vertu et conformément à un jugement et à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, jugement rendu le 13 décembre 1886, et signé le 17 décembre 1886, dossier No 18,662 dans l'affaire de Mme V. P. Cazères et al vs Mlle Elodie Powell pour effectuer une partition il sera vendu à l'encan
Un terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé à Alger, Cinquième District de cette ville, désigné par le lot No. 13 de l'ilet No. 22, borné par les avenues Elmire et Pacific, les rues Jackson et Homer, étant une partie d'un morceau de terre connu comme la Brooklyn Warehouse Property et mesure 32 pieds 3 pouces de face à l'avenue Elmire sur une profondeur de 123 pieds 8 pouces entre lignes parallèles mesure américaine.
Les améliorations consistent en un cottage en bois à toit en ardoise connu comme le No 162 avenue Elmire et ayant en tout 5 à 6 chambres, galeries citerne etc. et valant $12 ou $15 par mois, à deux îlets de la fonderie du chemin de fer Morgan, terre élevée, localité bien habitée, une bonne maison pour un homme ayant de petits moyens.
Conditions—Comptant en passant les titres, 20 0/0 payé comptant sur les lieux. Acte de vente pardevant Chas E. Sel, Esq. notaire, aux frais de l'acquéreur.
26 déc 26—Janv. 2, 9, 16, 23, 29.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Quatre Cottages doubles de choix dans le Quatrième et Sixième Districts.

Succession de Charles Banschbach, décédé.

A l'encan à un long crédit.

PAR W. I. HODGSON Encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet—Le SAMEDI, 15 janvier 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins entre les rues Gravier et Natchez dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement et un ordre de l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "E," rendu le 17 novembre 1886, et signé le 26 novembre 1886 dans l'affaire de la succession de Charles Banschbach, décédé, Dossier No 18,294 pour effectuer un partage il sera vendu.

SIXIEME DISTRICT.

Double Cottage Nos. 1103 et 1105 rue des Magasins.

1° **Un terrain**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magasin, Camp Marengo et Milan, désigné par le No 9 lequel mesure 30 pieds de face à la rue des Magasins sur une profondeur de 150 pieds 2 pouces.
Les améliorations consistent en un cottage en bois à double corps de logis, toit en ardoises, connu sous les Nos 1103 et 1105 rue des Magasins, ayant 3 chambres de chaque côté, et rapportant environ $20 par mois.

QUATRIEME DISTRICT.

Cottage double 36 et 38 rue Quatrième

2° Un terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Quatrième, Washington, Annonciation et Chippewa, ilet No 30, désigné par le No 13 lequel mesure 30 pieds de face à la rue Quatrième sur une profondeur de 125 pieds.
Les améliorations consistent en un cottage en bois à double corps de logis, toit en ardoises, connu comme les Nos 36 et 38 rue Quatrième ayant 4 chambres de chaque côté, tuyaux de gaz, 2 citernes, hangars (rapportant environ $24 par mois) cour et allée de côté pavées, le tout en bon état.

Grocerie de choix à une encoignure, Coin des rues Quatrième et Annonciation et cottage double dans le fond

3. Un terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet No 31 borné par les rues Quatrième, Troisième, Annonciation et Chippewa, désigné par le No 3 lequel mesure 42 pieds 7 pouces de face à la rue Quatrième sur une profondeur et face à la rue Annonciation de 100 pieds.
Les améliorations consistent en une maison en bois à un étage avec bâtisses contiguës dans le fond à 2 étages connue comme le No 354 Annonciation et 101 rue Quatrième [illegible] comme épicerie et ayant [illegible] chambres en tout hangars citerne etc. [illegible] $18 par mois à l'arrière partie du terrain il y a
Un cottage en bois à deux corps de logis connu comme les Nos [illegible] Annonciation ayant 3 chambres de chaque côté [illegible] $9 par mois.
Les deux dernières propriétés [illegible] décrites ci-dessus.
Paragraphe 3 seront vendues séparément.
Toute la propriété ci-dessus est en mesure américaine et plus ou moins entre lignes parallèles d'après des plans de MM Williams et Patton, architectes et voyer lesquels peuvent être vus à l'endroit de la vente
Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à un an ou à un et deux ans à l'option des acquéreurs avec 8 0/0 intérêts du jour de la vente, et toutes les clauses de garantie usuelles jusqu'à parfait paiement les paiements à crédit s'il y en a. 10 0/0 de toutes les enchères payé comptant sur les lieux.
Actes de ventes pardevant Charles E. Sel, Esq. notaire aux frais des acquéreurs.
12 déc—12,19 26—jan 2 8 15

Proclamation

—DU—

ROI DU CARNAVAL!

PRO BONO PUBLICO.

EDIT CLXVI.

A tous ceux que le présent Edit concerne—Salut!

Nous rappelant avec une vive reconnaissance l'allégeance accordée à notre autorité et les brillantes cérémonies préparées pour notre règne joyeux, nous nous adressons encore une fois à nos bien aimés sujets de la Nouvelle-Orléans la reine des villes du Sud, notre capitale de prédilection, et, afin que tous se préparent à nous recevoir, nous ordonnons que le

MARDI-GRAS,

LE 22ème JOUR DE FEVRIER.

1887.

connu comme le grand jour de notre fête à nous, REX, Roi du Carnaval, soit observé avec une pompe inaccoutumée, et que tous ceux qui doivent allégeance à notre maison fassent tout en leur pouvoir pour que ce soit un jour de joie pour nos bien aimés sujets et ceux qui visiteront notre capitale royale. A cette fin nous ordonnons et décrétons, que:

I. Toutes les lignes de transport dans notre domaine royal publieront et promulgueront immédiatement un tarif réduit pour le transport à la Nouvelle-Orléans, au profit des sujets loyaux qui peuvent désirer visiter la capitale royale ce jour là.

II. Afin d'attester leur loyauté et d'honorer convenablement notre très auguste personne à l'occasion de notre entrée triomphale dans la capitale, tous les sujets fidèles qui y résident devront se former en corps organisés et se rapporter promptement au département de la guerre pour être assignés au service.

III. En considération de la prompte et implicite obéissance à cet Edit Royal, chaque sujet loyal est par la présente absous de tout service et allégeance envers tout autre pouvoir que le nôtre, et tous les édifices publics et lieux d'affaires dans la capitale royale devront être fermés.

IV. La réputation de ces fêtes s'étant étendue dans beaucoup de pays, inspirant à leurs peuples le désir de voir les magnifiques spectacles organisés en notre honneur et de participer aux joies de notre règne, nous adressons à tous ceux qui demeurent au delà de nos frontières protégées par notre royal étendard de rouge, de vert et d'or, une cordiale invitation à visiter notre capitale de choix le Mardi Gras. Nous leur promettons un bon accueil et cette généreuse hospitalité pour laquelle nos affectionnés sujets de la Ville du Croissant sont renommés dans le monde entier.

V. Nous sommes heureux d'apprendre que la santé et la paix ont été le partage de notre peuple bien aimé dans tout l'Etat, que les récoltes sont satisfaisantes, que l'avancement et la prospérité ont couronné toutes les branches de l'industrie et de notre commerce. Nous formons le vœu que chaque année nouvelle voie s'accroître les richesses et la puissance de ceux que nous aimons tant, leur permettant par là de fêter avec plus d'éclat et avec plus de gaîté notre visite annuelle en la Ville du Croissant.

VI. Sa Majesté a très gracieusement accepté le second grand cortège suivi d'un bal que ses bien aimés et loyaux sujets composant les courtisans ont organisé en son honneur et fixé au 19 MARS 1887 (mi carême), et dont Sa Majesté bénie a promis d'honorer de sa présence renvoyant pour cela son retour dans ses domaines et lui permettant de demeurer plus longtemps parmi ses loyaux sujets de la ville du Croissant qu'il aime tant.

Sa Majesté a aussi ordonné qu'il fît beau temps pendant son séjour dans la Ville du Carnaval afin que tous ceux qui nous viendront de l'étranger puissent se livrer aux joies de l'époque.

Dieu protège le Roi!

Donné sous notre signature et le sceau royal, dans notre joyeux Palais des Arts, en notre ville de l'Industrie, le 1er jour de Novembre 1886, et la Cent Quinzième Année de notre règne.

Par le Roi lui-même,

REX.

Contresigné: BATHURST.
Grand Chambellan.

Palais du Carnaval, Nouvelle-Orléans, 6 Décembre 1886.

Toutes les communications officielles devront être adressées à
BATHURST.
Boîte de Poste 1098, Nlle-Orléans, Lne.
26 déc—

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

PROPRIETES AMELIORÉES DE GRANDE VALEUR DANS LE PREMIER DISTRICT.

A l'encoignure des rues Perdido et Bertrand, maison en bois à deux corps de logis.

Nos. 266 et 266 1/2 rue Perdido entre Bertrand et Bolivar, maison en bois à deux corps de logis, retirée de la rue.

Nos 262, 262 1/2, 264 et 264 1/2 rue Perdido, entre Bolivar et Bertrand, deux maisons en bois à deux corps de logis.

Succession de Mme Marie Rose François.

No. 19,279.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 15 janvier 1887, à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez, en vertu et conformément à deux ordres de l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, respectivement en date du 6 décembre 1886 et du 9 décembre 1886 pour le compte de la dite succession les propriétés ci après décrites, à savoir—
1. Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet compris entre les rues Perdido, Poydras, Bolivar et Bertrand, désigné par le No 15 et formant l'encoignure des rues Perdido et Bertrand; le dit lot mesure au pied américain 30 pieds 8 pouces 3 lignes de face à la rue Perdido sur une profondeur et de face à la rue Bertrand de 104 pieds 8 pouces.
Les améliorations sont connues par les Nos 268 et 268 1/2 de la rue Perdido comprenant un cottage en bois à un étage couvert en ardoises ayant 2 chambres, cabinet et cuisine sur chaque côté, lieux d'aisance, cave, grand hangar, etc. [illegible] dans la bâtisse principale. L'encoignure est occupée comme pharmacie par le Dr. J. M. Matter.
2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le premier district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Perdido, Poydras, Bertrand et Bolivar et touchant la propriété ci-dessus et premièrement décrite mesurant, au pied américain, 30 pieds 7 pouces et 6 lignes de face à la rue Perdido sur une profondeur entre lignes parallèles de 104 pieds 8 pouces; le dit lot est désigné par le No 16.
Les améliorations comprennent un cottage en bois à un étage, à deux corps de logis, retiré de la rue ayant quatre chambres à chaque corps de logis, caves, lieux d'aisance, etc. et connus par les numéros municipaux 266 et 266 1/2 rue Perdido.
3. Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le premier district de cette ville désigné par la lettre "C" dans l'ilet borné par les rues Perdido, Poydras, Bolivar et Bertrand et mesure au pied américain 30 pieds 7 pouces et 6 lignes de face à la rue Perdido sur une profondeur de 104 pieds 8 pouces entre lignes parallèles.
Les améliorations comprennent un cottage en bois à un étage à deux corps de logis couvert en ardoises ayant quatre chambres à chaque corps de logis, cave, lieux d'aisance, hangar, etc., et connu comme les numéros municipaux 264 et 264 1/2 rue Perdido.
4° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville désigné par la lettre "B" et touchant au lot "C" dans l'ilet borné par les rues Perdido, Poydras, Bolivar et Bertrand, et mesure au pied américain 30 pieds 7 pouces 6 lignes de face à la rue Perdido sur une profondeur de 104 pieds 8 pouces entre lignes parallèles.
Les améliorations comprennent un cottage en bois à un étage à deux corps de logis avec quatre chambres sur chaque corps de logis, hangar, cave, lieux d'aisance, etc. connu par les numéros municipaux 262 et 262 1/2 rue Perdido.
Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs et pour la balance à un et deux ans de crédit, les billets des acquéreurs portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'à parfait paiement et garantis par hypothèque spéciale, ensemble avec toutes les clauses usuelles de garantie. 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès et transfert de police d'assurance.
Acte de vente pardevant N. B. Trist, notaire, aux frais de l'acquéreur.
11déc—11 18 25—jan1 8 15.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Valeurs à l'encan.

Succession de Samuel B. Rogers.

No 7,767—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau, 17 rue Carondelet—LUNDI 17 janvier 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, daté le 4 janvier 1887, il sera vendu à l'enchère publique—
Deux cent cinquante actions [illegible] chacune du capital stock du Planters Sugar Refining Co.
Conditions—Comptant avant le transfert
6 jan—6 9 15 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison de résidence convenable pour famille,

Rue Euterpe, 8, entre les rues Prytanée et Colisée.

Rufus K. Howell et autres vs. Mrs Virginia Catlett Howell et autre.

No. 19,554—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

Vente en partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI 5 février 1887 à midi, à la Bourse de l'Arcade rue Magazine en vertu d'un décret de partage dans la susdite affaire rendu par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans le [illegible] janvier 1887, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci après décrite—
La maison en bois à mansarde à deux étages, rue Euterpe No 8, dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Euterpe, Polymnie, Prytanée et Colisée, comme le terrain No 28 et mesurant 30 pieds de façade rue Euterpe, sur 127 pieds 10 pouces et 5 1/2 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.
La bâtisse est à distance de la rue, elle a de grandes galeries à l'avant et à l'arrière [illegible] construction moderne et possède le confort [illegible] pour loger une nombreuse famille. Elle est louée à $[illegible] par mois jusqu'au 1er octobre 1887.
Conditions—Un tiers comptant, le reste à un crédit de un et deux ans à partir du jour de la vente avec intérêt de 8 pour cent par an et hypothèque spéciale et lien du vendeur et toutes les clauses de garantie. L'acquéreur fera un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.
L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Geo. W. Christy, notaire 9 rue de l'Union.
5 jan—5 15 22 29—fév 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée à une encoignure.

Emplacement pour grocerie coin des rues Melpomène et Freret.

Succession de Bridget et Edward Hays.

No. 18,846—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 15 janvier 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasins, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 29 novembre 1886, il sera vendu à l'enchère publique—
Un terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Melpomène, Terpsichore, Freret et Locust, mesurant 31 pieds 7 pouces de face à la rue Melpomène sur 97 pieds de profondeur et face à la rue Freret, et formant le coin des dites rues; les améliorations comprennent une bâtisse à un étage, le coin servant comme grocerie.
Conditions—Comptant. L'acquéreur déposera 10 pour cent au moment de la vente.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant James Fahey, Esq notaire public.
12déc—25—jan1,8,15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée vacante, rue Magnolia, entre Melpomène et Jackson.

Succession de John C. Sullivan et Mme Mary Sullivan.

Nos. 18,338 et 18,387—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—Le SAMEDI, 15 janvier 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, en vertu de trois ordres de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendus dans les affaires ci dessus mentionnées, le 26 novembre et le 3 décembre 1886, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:
1° Le cottage double à un étage No 423 rue Melpomène, dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Melpomène, Thalie, Locust et Magnolia, le lot est le No 12 et mesure 31 pieds 7 pouces de face à la rue Melpomène sur 96 pieds de profondeur entre lignes parallèles.
2. La résidence en bois à deux étages No 138 rue Magnolia, dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Magnolia, Clara, Lafayette et Cyprès, le lot est le No 5 et mesure 26 pieds 2 pouces de face à la rue Magnolia sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.
3° Un terrain dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Joséphine, Freret et Locust, désigné comme lot No 7 et mesurant 30 pieds 9 pouces et 3 lignes de face à la rue Jackson, sur 129 pieds 3 pouces et 1 ligne de profondeur.
Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, la balance à un crédit de un et deux ans du jour de la vente, avec intérêt de 8 pour cent par an, hypothèque spéciale et lien du vendeur et toutes les clauses de garantie usuelles. Les acquéreurs déposeront 10 pour cent comptant au moment de la vente.
Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Joseph D. Taylor Esq. notaire.
12déc—12 25—janv 1, 8, 15.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 19,597—Division —Frank Fleckinger vs ses créanciers.—Ordre de Cour—Que la présente pétition soit enregistrée et qu'une réunion des créanciers demandée dans cette affaire, soit tenue et convoquée pardevant Fred Zengel notaire en cette ville, le 12me jour de janvier 1887, et que L. Duvigneaud, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, et il est de plus ordonné que toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, le 10 décembre 1886.
(Signé) HENRY L. LAZARUS, Juge.
Pour copie conforme.
JAMES D. RANKIN, député greffier.
11 nov—3f en 12 jours

L'Abeille de la
NOUVELLE
SAMEDI, 8 J

VAPE
COMPAGNIE
LIGNE
LOUISIANA
Ligne régulière
NEW
CHEMINS
LOUISVILLE,
TEXAS
Crescent
C
CAPITAL EN
G. I
Pharmacie
FEU
Jocon
PAR